



## Commission des équipements et de l'aménagement durable

### 5 - Administration générale

#### **Avis du Conseil Général sur le projet de Plan local d'urbanisme (PLU) arrêté de SERMERSHEIM**

**Rapport n° CP/2013/513**

**Service gestionnaire :**

Direction de l'habitat et de l'aménagement durable

**Résumé :**

Le Département suit l'élaboration de l'ensemble des Plans Locaux d'Urbanisme sur le territoire bas-rhinois, au titre de sa mission de Personne publique associée (PPA) aux documents d'urbanisme. La commune de Sermersheim finalise actuellement son projet et arrive en phase de PLU 'arrêté'. Conformément à l'article L123-9 du Code de l'Urbanisme, ces documents sont transmis au Département, pour qu'il fasse connaître son avis, en tant que PPA.

Contexte :

La commune dispose d'une Carte Communale approuvée en 2005, et a lancé en 2006 l'élaboration d'un PLU.

Sermersheim (canton de Benfeld) compte 870 habitants en 2010 ; elle fait partie de la Communauté de Communes de Benfeld.

Les dispositions du PLU devront s'inscrire en compatibilité avec le Schéma de Cohérence Territoriale de la Région de Strasbourg (SCoTERS)

Le projet de Plan Local d'Urbanisme - PLU :

Le Projet d'aménagement et de développement durables – PADD du PLU repose sur 4 orientations :

A - Poursuivre une urbanisation durable œuvrant pour la rationalisation du fonctionnement urbain et la sauvegarde du patrimoine naturel et urbain ;

B - Préserver et valoriser la richesse écologique et agricole, garante de l'attractivité du village ;

C - Mettre en œuvre une volonté politique forte en matière de déplacements et de développement socio-économique ;

D - Modérer la consommation des espaces agricoles et naturels en luttant contre l'étalement urbain.

Le Département est concerné par l'orientation N° C, qui préconise d'améliorer le fonctionnement urbain par une meilleure gestion des transports et déplacements, et prévoit plus précisément (*extrait du PADD page 9 et schéma page 10 – voir annexe au présent rapport*) :

- « d'améliorer la situation du trafic au centre du village en créant un nouvel accès sur la RD 1083 »

Proposition d'avis de Département :

Le Département avait déjà eu l'occasion de faire part de sa position sur ce point lors des réunions préalables des Personnes publiques associées.

Notre appréciation se fonde sur une approche globale de la RD 1083 entre Strasbourg et Sélestat, telle qu'elle résulte des orientations du Schéma Routier Département 2008-2020 déclinant un « Schéma d'itinéraire » pour cet axe.

Le raisonnement est le suivant :

Le Schéma Routier Départemental a admis le principe de création de nouveaux accès sur la RD 1083, compte tenu de sa nouvelle fonction de desserte locale structurante, notamment à Benfeld. Mais il y a lieu de distinguer le cas de Benfeld de celui des communes de Sermersheim ou Kogenheim.

Le Département ne peut pas être favorable à la multiplication d'accès sur la RD 1083 par la création de points nouveaux, qui ne seraient pas justifiés et remettraient en cause la fonction d'axe structurant (fluidité, contraintes réalistes des usagers, etc.) et les obligations de sécurité routière, alors qu'il existe des échangeurs de desserte des communes riveraines.

Un giratoire au Nord de Benfeld tel qu'il est envisagé actuellement, peut aisément se justifier par l'existence d'un vrai projet urbain fort en cours, ainsi que la nécessité de mieux répartir le trafic dans et autour de Benfeld, et de désengorger le centre-ville : desserte de la ZA des Nations, nouvelles extensions urbaines au Nord de Benfeld, liaison entre RD 829 et la RD 1083 vers Sand, et par les trafics importants en jeu.

Quant à Sermersheim, le principe d'un accès nouveau sur la RD 1083 figurant au PADD n'est pas acceptable avec la seule justification de « désengorger le centre-village ». En effet, le trafic de la RD 129 (550 véhicules/jour) est faible et seule la population de Sermersheim se rend au centre du village.

Une meilleure signalisation du virage et un meilleur respect des limitations de vitesse ont permis d'améliorer la sécurité des bretelles de l'échangeur. La situation actuelle ne justifie plus une modification de l'échangeur, surtout dans le contexte actuel de contraintes budgétaires.

On peut rappeler par ailleurs que la Communauté de communes de Benfeld réalise actuellement une « Etude de circulation et étude préliminaire d'aménagement de la RD 1083 » traversant le territoire de la Communauté de communes, de Kogenheim à Matzenheim.

Les deux communes de Semersheim et Kogenheim ayant chacune dans leur document d'urbanisme respectif inscrit la volonté de création d'un raccordement nouveau sur la RD 1083, l'étude en cours aura pour objectif :

- d'étudier la pertinence du positionnement des points d'échanges sur la RD 1083,
- d'appréhender l'impact possible d'un tel aménagement sur le fonctionnement urbain des communes en matière d'avantages et inconvénients.

Dans ce contexte, il vous est proposé d'indiquer que le Département n'est pas favorable à la création d'un point d'échange nouveau sur la RD 1083 au nord de Sermersheim.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

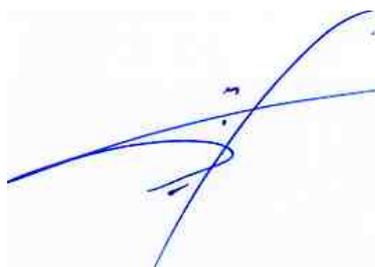
*La Commission Permanente, statuant par délégation et sur proposition de son Président,*

*Considérant le principe énoncé au Projet d'aménagement et de développement durables - PADD du PLU de SERMERSHEIM de créer un nouvel accès sur la RD 1083, rappelle les orientations définies par le Schéma Routier Départemental 2008/2020, et la nécessaire cohérence du parti d'aménagement de la RD 1083 et des différents points d'échanges sur cet axe ;*

*Dit que le Département n'est pas favorable à la création d'un point d'échanges nouveau sur la RD 1083 au nord de Sermersheim, tel que proposé au PADD du projet de PLU de SERMERSHEIM.*

Strasbourg, le 17/06/13

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes. The signature is positioned above the name 'Guy-Dominique KENNEL'.

Guy-Dominique KENNEL